Envoyé en préfecture le 10/04/2023

Reçu en préfecture le 10/04/2023

Publié le 11/04/2023

5 LO

ID: 021-212102107-20230407-D2023_08-DE

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28

Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail: mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-08

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation 01/04/2023 Date d'affichage 11/04/2023 Le 7 avril 2023 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Charline DESBOIS, Maire

Etaient présents:

PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, BANDELIER Elsa

Procuration : PAUVERT Yohan à PAIN Valéry, **Absents :** CHARREAU Samuel, MENETRIER Adrien,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire: BRUSLE Rozenn

OBJET: COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal ;

Il précise que le Trésorier Municipal vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le compte de gestion 2022 de la commune émis par le trésorier municipal,
- PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,

Charline DESBOIS

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture de Beaune, et publication.